

DEC122582DR11

**Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de la délégation**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe au Délégué Régional, à Madame Gabrielle INGUSCIO, responsable du Service des Ressources Humaines, à Madame Evelyne FIGURA, adjointe au budget au Service Financier et Comptable, à Madame Anne LARTAUD, adjointe à la gestion des personnels au Service des Ressources Humaines et à Madame Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Benoit SAGE, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît SAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe JACQUIN-BERTHOLET, adjoint pour l'exploitation au Service Technique et Logistique et à Monsieur Lionel MORARD, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE ;

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 novembre 2012

Le Délégué régional

Jérôme VITRE